

**Note à l'attention des agents de la ville de Nancy et du CCAS
s/c de Mesdames et Messieurs les Responsables de services,
s/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs,
s/c de Mesdames et Messieurs les DGA,**

Objet : Souscription aux titres restaurant à partir du 1^{er} avril 2025

Dans le cadre de la mise en place du Pacte social, chaque agent de la Ville de Nancy et du CCAS a eu la possibilité à partir 1^{er} mai 2024, d'opter soit pour l'attribution d'une prime exceptionnelle complémentaire, soit pour l'attribution de tickets restaurant.

Le 1^{er} avril 2025, ce dispositif prend fin à la faveur de la mise en place du nouveau RIFSEEP et d'une **attribution des titres restaurants pour tous**, suivant les modalités définies par règlement, et d'une évolution du régime indemnitaire, dont les modalités d'attribution font l'objet de présentations en CST et auprès des organes délibérants dans les prochaines semaines.

En fonction de leurs présences dans les services deux mois auparavant, les agents pourront ainsi bénéficier des titres restaurant, d'une valeur faciale de 6 euros avec une participation employeur à hauteur de 3,50 euros et une part agent de 2,50 euros via une demande d'adhésion. **Le formulaire d'adhésion se trouve au verso de la présente note.**

Ces demandes d'adhésion doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines impérativement au plus tard le VENDREDI 7 MARS 2025. À défaut, l'agent est réputé ne pas vouloir bénéficier des titres restaurant. **L'adhésion ou la non adhésion est actée pour une durée d'un an.**

Les agents de la Ville de Nancy peuvent envoyer leur bulletin d'adhésion par courriel à l'adresse (drh-titresrestaurant@grandnancy.eu) ou par courrier interne à l'attention de Véronique ANDRIEUX-CHAMBRIN ou Tatiana COSTA – DRH Service Relations Sociales et Bien-Etre au Travail.

Enfin, le calcul des titres restaurants se basant sur les présences effectives des agents, il est demandé à chacun des agents concernés de bien vouloir respecter les modalités de vérifications des présences et absences en vigueur dans les services (badgeage, tableaux de suivi...), et à leurs responsables et gestionnaires d'en réaliser un suivi rigoureux.

Ne doutant que ces évolutions en faveur du pouvoir d'achat rencontreront l'adhésion du plus grand nombre, je vous prie de bien vouloir recevoir mes salutations les meilleures.



Stephanie TEN EYCK
2025.02.17 08:44:29 +0100
Ref:8173042-12269182-1-D
Signature numérique
la Directrice

Stéphanie TEN EYCK

FORMULAIRE D'ADHESION AUX TITRES RESTAURANT

à retourner à Véronique ANDRIEUX-CHAMBRIN ou Tatiana COSTA – DRH Service Relations Sociales et Bien-Etre au Travail (Par courrier interne ou drh-titresrestaurant@grandnancy.eu)

**A compléter et renvoyer le présent formulaire
au plus tard le vendredi 7 mars 2025**

Les agents ayant souscrit aux titres restaurant pour l'année 2024 n'ont aucun formulaire à remplir. La souscription est reconduite tacitement en l'absence de souhait de rétractation (voir ci-dessous).

NOM :	
PRENOM :	
DIRECTION :	
SERVICE :	
MATRICULE :	

En remplissant, signant ce formulaire et en cochant la case ci-dessous,

- je m'engage à recevoir les titres restaurant pour une durée minimale d'un an, reconduite tacitement tous les ans en l'absence de souhait de rétractation.

DATE :

SIGNATURE :

Pour toute information, règlement d'attribution des titres restaurant sur l'INTRA

SOUHAIT DE RETRACTATION

En cas de souhait de rétractation à compter du 1^{er} avril 2025, l'agent doit remplir, signer le formulaire ci-dessus et cocher la case ci-dessous :

- je ne souhaite plus percevoir les titres restaurant. Ma décision est valable pour une durée minimale d'un an, reconduite tacitement.